

Compte rendu de la réunion de la commission recherche de la SAES du 24 octobre 2022

(Maison de la Recherche, Paris Sorbonne-Nouvelle, 4 rue des Irlandais, Paris, 10h-16h)

Absent.e.s/excuse.e.s : Sylvie Bauer, Véronique Beghain, Caroline Bertonèche, John-Erik Hansson, Alexandra Poulain, Séverine Wozniak

Présent.e.s : Muriel Adrien, Mathieu Duplay, Isabelle Gadoin, Olivier Glain, Christelle Lacassain, Blandine Penne

Lucie de Carvalho, Anne Page, Mathilde Rogez, Sandrine Sorlin (en distanciel)

La réunion commence par l'accueil de deux nouveaux membres de la commission – Lucie de Carvalho, maîtresse de conférences en civilisation britannique à l'université de Lille, et Blandine Penne, professeure en linguistique énonciative à l'université de Toulouse 2 Jean-Jaurès.

E. Bell annonce que la table ronde de la recherche lors du congrès de la SAES à Rennes en 2023 sera consacrée à la question de la liberté académique. Sont invités Eric Fassin (professeur de sociologie, université Paris 8), Claude Gauthier (professeur de philosophie, ENS-Lyon), Caroline Ibos (professeure de sociologie, université Paris 8) et Michelle Zancarini-Fournel (professeure émérite d'histoire contemporaine, université Claude-Bernard Lyon I).

Une discussion est menée sur les nouvelles de l'ESR, notamment sur les évaluations HCERES, le CNU et les chaires de professeur junior. Concernant le HCERES, quelques points de vigilance ont été soulevés :

- Les visites des comités d'évaluation se font désormais à distance (sauf en cas demande formulée par l'établissement pour une visite sur site). Cela soulève de nombreux problèmes potentiels :
 - o Une rupture d'équité entre les unités si seulement certaines bénéficient d'une visite sur site
 - o Les membres des comités d'évaluation ne pourront plus évaluer les conditions matérielles du travail des membres d'une unité ou compléter le rapport d'autoévaluation par des éléments recueillis lors d'échanges informels et collégiaux
- Bien que les membres de la Commission Recherche louent les efforts du HCERES d'aller vers des évaluations plus qualitatives (notamment par sa signature en 2021 de la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, et en 2022 de l'accord européen sur l'évaluation de la recherche), ils considèrent que la bibliométrie est toujours très présente (tableaux Excel très chronophages à remplir avec une liste exhaustive des publications, participations à des manifestations scientifiques etc. des membres du laboratoire). Ils se demandent en outre comment une évaluation qualitative pourra être menée. Le « portfolio » qui peut désormais être remonté doit compter un certain nombre de publications représentatives de la production scientifique de l'unité (minimum 5 sur 11 pièces pour les unités de 40 membres ou plus) mais, dans le cas des laboratoires interdisciplinaires, rien ne garantit que tous les membres des comités d'évaluation soient compétents pour évaluer des travaux qui ne relèvent pas forcément de leur discipline. D'ailleurs, la notion de « qualité scientifique » a de multiples significations : à étudier de

près les critères du nouveau référentiel, il semble qu'elle est étroitement liée à la capacité des unités à répondre à des AAP ou à avoir une influence sur les pratiques et les politiques de la société. Il est à craindre que cela pourrait avoir un impact négatif sur la liberté académique si les unités se sentent contraintes de se soumettre aux AAP divers ou de laisser de côté des recherches considérées comme non suffisamment pertinentes ou trop marginales par rapport aux grands débats sociétaux.

La commission décide de rédiger une tribune à remonter au bureau de la SAES pour diffusion.

La discussion se poursuit sur les évaluations menées par le CNU, notamment dans le cadre du C3 du RIPEC et en matière de repyramidage. Christelle Lacassain souligne la difficulté d'évaluer le nombre très important des dossiers RIPEC dans le temps imparti. Il est à espérer que la CP-CNU arrivera à recueillir auprès du ministère des statistiques lui permettant d'évaluer dans quelle mesure les avis consultatifs du CNU ont été pris en compte. Il est souligné, cependant, que la création de ce régime RIPEC a permis à plusieurs collègues de déposer des dossiers mettant en avant leur investissement pédagogique et collectif, et non plus uniquement scientifique.

La commission note que le CNU est désormais marginalisé dans le processus de recrutement des collègues sur des postes de chaires de professeur junior (CPG) dans la mesure où la qualification aux fonctions de maître de conférences n'est pas requise pour accéder à ces postes.

L'HDR, titre national, garant de l'équité entre les candidats aux postes de professeur des universités ne sera pas requise pour accéder à la titularisation au terme de cinq ans d'activité. Cela crée une rupture d'équité entre collègues, tout comme l'écart énorme entre les heures d'enseignement qui doivent être assurés (64h pour les CPG, contre 192h pour les EC !).

Après une pause déjeuner, est abordée l'avancée des travaux des trois sous-commissions :

'Diffusion et promotion de la recherche en anglistique auprès d'un large public' (Muriel, Christelle, Olivier, Blandine)

Muriel Adrien informe la commission que le conseil du laboratoire du CAS (Cultures Anglo-Saxonnes) à Toulouse Jean-Jaurès a approuvé la demande du bureau de la SAES d'héberger le site web relevant les interventions dans les médias des collègues anglicistes. Cela permettra aux collègues responsables du site de bénéficier de l'expertise juridique et technique de Toulouse Jean Jaurès et de satisfaire aux exigences en matière de protection des données. Une nouvelle fiche RGPD est à remplir par le CAS. Le logo de la SAES apparaîtra sur le site. La commission remercie les collègues responsables du chantier d'avoir fait les démarches nécessaires, ainsi que les collègues du CAS d'avoir accepté de rendre ce service à la communauté.

Les collègues soulèvent le problème de certains liens qui ont une durée de vie assez courte. Il est suggéré d'indiquer que certains liens ne sont valables que pendant une certaine durée à partir de la date d'affichage. Cela évitera de donner l'impression que le site n'est pas régulièrement mis à jour.

Afin d'alléger le travail des collègues qui effectuent le transfert des données vers le site, il est décidé d'imposer une limite de six interventions/an/collègue. Dans la mesure où le but du site est de faire connaître un vivier d'expert.e.s en anglistique à un public large, il n'est pas souhaitable de

faire une liste exhaustive des interventions mais plutôt de présenter quelques interventions significatives du travail des collègues.

‘Annuaire des laboratoires anglicistes’ (Anne, Sandrine, Isabelle, Véronique, Mathilde)

Les collègues responsables de ce chantier présentent à nouveau le site permettant de relever toutes les unités de recherche mono- et interdisciplinaires portant sur l’anglistique. En dépit de leurs efforts, certaines données demeurent incomplètes, faute de réponse des directeurs et directrices de certaines unités. Il est proposé d’impliquer toute la communauté des anglicistes dans la démarche en leur demandant de faire remonter des informations manquantes concernant leurs propres unités de recherche.

Il est demandé si Louise Plessier pourra continuer à transférer des données des questionnaires vers le site Wordpress . À terme, il faudrait demander au webmestre de la SAES s’il pourra s’occuper de la mise à jour et faire le lien entre le site de la SAES et ce site Wordpress. Afin de savoir quelles fonctionnalités seront proposées par le site et d’uniformiser les réponses dans certaines sections du questionnaire, il conviendrait de faire une réunion entre les membres de cette sous-commission, E. Bell et Louise Plessier (à défaut, le développeur SAES).

‘Montage de projets et financement’ (Emma, John-Erik, Séverine)

Les collègues de cette sous-commission ont presque finalisé une fiche qui sera publiée sur le site de la SAES. Elle recense les financements disponibles pour les doctorant.e.s et les enseignant.e.s-chercheur.e.s au niveau local, régional, national, européen et international.

Dans un deuxième temps sera organisée une série de webinaires (enregistrés) avec les collègues ayant bénéficié des délégations CNRS, d’ERC, d’IUF junior et senior. Quatre webinaires seront organisés entre janvier et avril 2023. D’autres webinaires à destination des doctorant.e.s sont également envisagés.

Le dernier point abordé par la commission concerne la proposition du bureau de la SAES de mettre en place une aide financière aux droits de reproduction pour la publication d’une monographie. La commission est d’accord sur le principe et accepte d’étudier les demandes de collègues. Un court document sera rédigé et soumis au bureau de la SAES en amont de sa prochaine réunion le 3 décembre. La commission évoque la possibilité d’élargir les aides à la recherche au-delà des aides de mobilité dans le cadre de la préparation d’une HDR, par exemple une aide pour donner accès à un corpus pour les collègues en linguistique.

Un doodle sera envoyé à tous les membres de la commission recherche pour planifier la prochaine réunion qui aura lieu en présentiel à Paris soit le jeudi 16, le jeudi 23 ou le lundi 27 mars.

La séance est levée à 16h.

Emma Bell

Lyon, le 24 octobre 2022